



Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 12 au 18 septembre 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

*Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des
ministères sociaux par le CRDM.*

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Arrêts de travail / ALD	Décret n° 2026-866 du 16 septembre 2026 relatif à la durée maximale dérogatoire d'indemnisation pour arrêt de travail et à la sanction des abus Décret n° 2026-867 du 16 septembre 2026 relatif à la réforme de la durée maximale dérogatoire d'indemnisation pour arrêt de travail
Arrêts de travail / Cotisations patronales	Arrêté du 3 septembre 2026 relatif aux modalités de cotisation due par les entreprises au titre des arrêts de travail visé à l'article L. 5424-6 du code du travail et au montant du fonds de réserve visé à l'article D. 5424-40 du code du travail pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027
Travailleur de plateforme	Décision du 12 septembre 2026 portant homologation de l'avenant du 10 juillet 2026 instaurant une garantie minimale de revenus pour les livreurs indépendants utilisant une plateforme de mise en relation
Santé au travail	Arrêté du 4 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 30 juin 2021 relatif aux lieux de travail spécifiques pouvant exposer des travailleurs au radon modifié

Formation professionnelle - Apprentissage

	RAS
--	-----

Santé et Sécurité au travail

Santé au travail / Sécurité sociale	Arrêté du 14 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 17 février 2015 fixant les conditions d'agrément des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, des caisses générales de sécurité sociale et de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
-------------------------------------	---

Enquêtes – Statistiques

	RAS
--	-----

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

Comité social d'administration / Minsitères sociaux	Arrêté du 14 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 4 juin 2026 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de la santé, des solidarités et des affaires sociales
Comptabilité publique	Arrêté du 3 septembre 2026 pris en application de l'article 160 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Budget de l'Etat – Finances

BOP 138, 354	Arrêté du 14 septembre 2026 portant ouverture de crédits d'attributions de produits
BOP 155	Arrêté du 14 septembre 2026 portant ouverture de crédits de fonds de concours

Concours- Examens

	RAS
--	-----

Nominations

IGAS	Arrêté du 16 septembre 2026 portant nomination du responsable ministériel d'audit interne (inspection générale des affaires sociales) - Mme Isabelle MENANT
DEETS Guadeloupe	Arrêté du 15 septembre 2026 portant nomination sur l'emploi de directeur adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe, chargé des fonctions de responsable du pôle « entreprise, emploi, compétences » - M. Christian BALIN
DEETS Mayotte	Arrêté du 15 septembre 2026 portant nomination sur l'emploi de directeur adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Mayotte, chargé des fonctions de directeur délégué - M. Vincent CLINCHAMPS
FCAATA	Arrêté du 14 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 31 août 2026 portant nomination au conseil de surveillance du fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante - Mme Céline GUNDOGDU
COR	Arrêté du 15 septembre 2026 portant nomination d'un membre du Conseil d'orientation des retraites - M. Fabien GUIMBRETIERE
France Travail	Arrêté du 24 juin 2026 portant nomination au conseil d'administration de France Travail - Mme Camille DOJKA
DDETS Ain	Arrêté du 11 septembre 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - Mme Caroline DECLEIR

Circulaires

Opérateurs de l'Etat

[Circulaire NOR CPPB2624787C du 17 septembre 2026](#) relative à l'enquête annuelle portant sur le déploiement du contrôle interne financier au sein des organismes et opérateurs de l'Etat pour 2026.

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

Défaut de carte professionnelle / Licenciement / Indemnisation de préjudice

L'absence de détention d'une carte professionnelle en cours de validité ou d'un récépissé de renouvellement de la carte constitue un motif de licenciement d'un agent de sécurité, même lorsque l'employeur n'a pas organisé la formation continue obligatoire dite "MAC" lui permettant de demander le renouvellement de sa carte trois mois au moins avant sa date d'expiration. C'est ce que retient la Cour de cassation dans un arrêt du 16 septembre 2026. Elle précise toutefois que ce manquement peut ouvrir droit à des dommages et intérêts pouvant inclure la réparation de la perte de l'emploi.

[Cass. soc., 16 septembre 2026, n° 25-12.634](#)

AEF, 18 septembre 2026

Harcèlement moral / Travail dissimulé

Dans un arrêt du 10 septembre 2026 consulté par AEF info, la cour d'appel de Paris condamne Syndex pour harcèlement moral institutionnel et travail dissimulé. Ce litige oppose le cabinet d'expertise proche de la CFDT à une ancienne salariée y ayant travaillé effectivement jusqu'en décembre 2015. Selon les juges, "l'organisation du travail" et les "méthodes de gestion" en vigueur au moment des faits ont "entraîné une dégradation des conditions de travail de la salariée et une altération de sa santé".

Cour d'appel de Paris, 10 septembre 2026, RG n°23/00690 (non disponible ce jour)

AEF, 16 septembre 2026

Contrat de travail

RAS

Relations collectives du travail

Siège réservé aux cadres à la CSSCT / Conditions d'application

La règle du siège réservé au collège cadres lorsqu'il existe vaut lors de la mise en place de la CSSCT mais aussi lorsqu'un accord collectif augmente en cours de cycle le nombre de sièges à la commission.

Cass. soc., 9 sept. 2026, n° 25-14.983 (non disponible ce jour)

Elnet, 18 septembre 2026

Dénonciation de CCN	Les effets d'une dénonciation s'apprécient au regard la loi en vigueur à la date de celle-ci. La dénonciation d'une convention collective n'emporte pas celle d'un accord de branche autonome relevant du même champ d'application. Cass. soc., 9 sept. 2026, n° 23-23.926 (non disponible ce jour) Elnet, 17 septembre 2026
Siege au sein de CPPNI / Statut protecteur	Le salarié mandaté par une organisation syndicale pour siéger au sein d'une commission paritaire professionnelle créée par accord collectif, bénéficie de la protection contre le licenciement prévue pour les délégués syndicaux, y compris si cette commission est instituée au niveau national. C'est ce que confirme la Cour de cassation, dans un arrêt du 9 septembre, à propos d'un salarié membre d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) instituée par accord de branche. Cass. soc., 9 sept. 2026, no 25-14.582 F-B Dalloz, 17 septembre 2026
Convention collective / Salarié cadre	Une convention collective peut réserver aux salariés cadres le versement de l'indemnité de licenciement en cas de faute grave. Cette différence de traitement entre les catégories cadres et non cadres n'est pas étrangère à toute considération professionnelle. C'est ce que juge la Cour de cassation le 16 septembre 2026. Un salarié non-cadre licencié pour faute grave ne peut dès lors revendiquer le versement de cette indemnité. Cass. soc., 16 septembre 2026, n° 24-21.567 (non disponible ce jour) AEF, 17 septembre 2026
Convention collective / Activité de l'employeur	Pour déterminer la convention collective applicable, le juge doit rechercher l'activité principale réellement exercée par l'employeur. Cette appréciation s'effectue au niveau de l'entreprise employeuse, et non au niveau du groupe ou de la chaîne économique dans laquelle elle s'inscrit. Cass. soc., 9 sept. 2026, n° 25-14.690 (non disponible ce jour) Elnet, 15 septembre 2026
Durée du travail	
Procédure sociale / heures supplémentaires	Un pourvoi fondé sur une omission de statuer, toujours appréciée sans avoir égard à la formulation générale du dispositif de l'arrêt attaqué, est irrecevable. Une voiture de service personnellement attribuée au salarié, avec laquelle il pouvait non moins effectuer à titre gratuit tous ses trajets professionnels ou non, et un tableau comportant les heures de début et de fin du travail, pour chaque demi-journée, constituent des éléments suffisamment précis quant aux heures non rémunérées qu'il prétend avoir accomplies. Soc. 2 sept. 2026, F-B, n° 25-16.106 Dalloz, 14 septembre 2026
Santé et sécurité au travail	
Tarification des accidents du travail	Le classement de l'établissement dans une catégorie de risque par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail constitue une décision faisant grief, que l'employeur doit, en cas de désaccord, contester dans le délai de deux mois suivant sa notification. Civ. 2e, 25 juin 2026, F-B, n° 23-20.587 Dalloz, 18 septembre 2026
Accident du travail / Télétravail	Le tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) confirme le 13 août 2026 la décision de la Cnam de prendre en charge comme accident du travail l'accident dont a été victime un salarié en télétravail lorsque la cigarette électronique qui était dans sa poche s'est enflammée alors qu'il assistait à une réunion à distance. Il

	considère que le simple fait que la cigarette électronique soit un objet personnel du salarié ne suffit pas à écarter la présomption d'imputabilité de ses blessures au travail. Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand, 13 août 2026, n° 25/00362 AEF, 18 septembre 2026
Non-respect des préconisations du médecin / Droit à réparation	En cette rentrée judiciaire, la chambre sociale de la Cour de cassation procède à un premier revirement de jurisprudence, dans un arrêt du 9 septembre qui figurera au rapport annuel. Revenant sur une position adoptée en 2020, elle considère désormais que le seul constat du non-respect par l'employeur des préconisations du médecin du travail ouvre droit à réparation. Le salarié n'a donc pas à démontrer un préjudice pour se voir allouer des dommages et intérêts. Cass. soc., 9 sept. 2026, no 25-11.901 FP-B+R Dalloz, 16 septembre 2026 Elnet, 16 septembre 2026
Indemnisation des AT-MP / Répartition des compétences du juge	La demande formée devant la juridiction prud'homale tendant à l'indemnisation des dommages résultant d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, qu'ils soient ou non la conséquence d'un manquement de l'employeur à son obligation de sécurité, est irrecevable. Soc. 8 juill. 2026, F-B, n° 24-16.665 Dalloz, 16 septembre 2023
Discrimination	
Maladie absence répétée / Présomption de discrimination	Le licenciement prononcé pour désorganisation de l'entreprise, engendrée par l'absence prolongée ou les absences répétées du salarié, entraînant la nécessité de son remplacement définitif ne constitue pas, à lui seul, un élément matériel laissant supposer l'existence d'une discrimination en raison de l'état de santé. C'est ce que précise la Cour de cassation dans un arrêt du 9 septembre 2026. En l'absence de justification par l'employeur d'une telle désorganisation et du remplacement du salarié dans un délai raisonnable, le licenciement n'est pas nul mais dépourvu de cause réelle et sérieuse. Cass. soc., 9 septembre 2026, n° 25-14.356 (non disponible ce jour) AEF, 14 septembre 2026
Entreprise en difficulté / Économie	
Responsabilité pour insuffisance d'actif	Lorsque l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif a été engagée par le liquidateur, les créanciers contrôleurs n'ont qualité ni pour agir, ni pour intervenir, fût-ce à titre accessoire. Cass. com., 9 sept. 2026, n° 24-22.135, n° 441 B (non disponible ce jour) Elnet, 17 septembre 2026
Annulation de l'homologation du PSE / Condition d'application du régime social de faveur	L'exclusion de l'assiette des cotisations de sécurité sociale des indemnités de rupture versées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi suppose que celui-ci ait été régulièrement homologué. L'annulation de l'homologation exclut l'application du régime social de faveur. Civ. 2e, 25 juin 2026, F-B, n° 24-12.393 Dalloz, 17 septembre 2026
Fiscalité des entreprises	Le Conseil constitutionnel est saisi de deux QPC portant sur des validations rétroactives prévues par la LFSS 2026 en matière de fiscalité des entreprises pharmaceutiques. La première, transmise le 13 juillet 2026 par le Conseil d'État, concerne la validation d'une définition de l'assiette de la clause de sauvegarde excluant les remises commerciales. La seconde, transmise le 10 septembre 2026 par la Cour de cassation, critique la neutralisation d'une jurisprudence prévoyant que les

	remises négociées avec le Comité économique des produits de santé sont déductibles du chiffre d'affaires. Cass. soc., 10 septembre 2026, n° 26-40.008 (non disponible ce jour) Conseil d'État, 13 juillet 2026, n° 514798 AEF, 16 septembre 2026
Action récursoire / Somme versée aux victimes	La CPAM est fondée à exercer son action récursoire à l'encontre de l'employeur, sans avoir à justifier du versement des sommes dues aux victimes. Civ. 2e, 25 juin 2026, F-B, n° 24-11.276 Dalloz, 15 septembre 2026
Compensation	La compensation produit son effet extinctif à la date à laquelle ses conditions sont réunies et non à celle à laquelle elle est opposée ; elle peut être demandée même si la créance invoquée est prescrite. Cass. com., 1er juill. 2026, n° 24-20.979 F-B Elnet, 14 septembre 2026
Administration / Fonction publique	
Contentieux de la responsabilité / Procédure contentieuse	Le Conseil d'État précise l'articulation entre conclusions injonctives et indemnitaires en contentieux de la responsabilité, à l'occasion d'une affaire où le requérant avait présenté les premières à titre principal, et les secondes à titre subsidiaire. Une telle demande, ainsi articulée, est partiellement irrecevable en l'état de la jurisprudence administrative. C'est ce qu'indique la décision commentée, dans la continuité de l'avis contentieux La Closerie du 12 avril 2022. CE 12 juin 2026, n° 504174 Dalloz, 18 septembre 2026
Marché public / Répartition des pénalités	La Cour de cassation a jugé que relevait de l'ordre judiciaire l'action d'un membre d'un groupement conjoint constitué pour exécuter un marché public de travaux contre le mandataire du groupement à raison des informations que ce dernier a communiquées au maître d'ouvrage et sur la base desquelles les pénalités de retard ont été réparties au sein du groupement. Civ. 3e, 25 juin 2026, FS-B, n° 24-14.360 Dalloz, 15 septembre 2026
Obligation de sécurité et prévention / Intoxication d'agent	Une fonctionnaire de la commune d'Istres est intoxiquée alors qu'elle était chargée de mesurer des gaz toxiques émanant de la décomposition d'algues sur une plage, un accident reconnu en lien avec le service. Le TA de Marseille juge le 17 juillet 2026 que la commune a commis une faute de nature à engager sa responsabilité en ne lui fournissant pas d'équipements individuels de sécurité adéquats, en n'élaborant aucune procédure ou document visant à évaluer et prévenir ce risque connu, et en ne lui dispensant aucune formation. Une expertise devra évaluer l'ensemble de ses préjudices. Tribunal administratif de Marseille, 17 juillet 2026, n° 2312116 (non disponible ce jour) AEF, 14 septembre 2026



Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.
*Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)*

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)